



**Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique**
40 rue de Malte,
75011 Paris

A l'attention de M. Gilles Salvat,
Directeur général par intérim de l'Anses

14 Rue Pierre et Marie Curie,
94700 Maisons-Alfort

Objet : Retour de la FNAB suite aux approximations présentes dans le rapport sur la priorisation des leviers d'action contre le cadmium

Paris, le 30/03/2026

M. Le directeur

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) a pris connaissance avec intérêt de votre rapport d'expertise collective relatif à la réduction de l'imprégnation de la population française au cadmium. Si nous partageons pleinement votre objectif de protection de la santé publique face à ce contaminant reconnu cancérigène et toxique, nous tenons à vous faire part de notre étonnement quant à certaines erreurs et imprécisions concernant l'agriculture biologique contenues dans ce document.

Le rapport affirme à plusieurs reprises que l'agriculture biologique n'apporterait pas de plus-value par rapport à l'agriculture conventionnelle vis-à-vis du cadmium. Cette présentation est factuellement inexacte et porte un préjudice important à notre filière. Nous souhaitons apporter les rectifications suivantes :

- La réglementation bio est déjà plus stricte : Contrairement à ce qu'affirme le rapport (p.157/346), pour les intrants autorisés, le règlement bio impose des seuils limites plus restrictifs qu'en conventionnel : 60 mg/kg pour les phosphates miniers (contre 90 mg/kg en conventionnel) et 0,7 mg/kg pour les composts de biodéchets (contre 3 mg/kg en conventionnel). Il est donc inexact d'affirmer que l'agriculture biologique est *"est potentiellement tout aussi impactée que l'agriculture conventionnelle par la présence de cadmium"*.
- L'expertise affirme, en reprenant les hypothèses d'une autre étude, *"qu'en conditions réelles, le phosphate naturel tendre est utilisé dans de nombreuses exploitations en AB"* (p.236/346). Pourtant, dans la pratique, le

Pour un développement cohérent et solidaire du mode de production biologique



**Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique**

40 rue de Malte,
75011 Paris

recours aux phosphates miniers est marginal, voir inexistant en bio. L'étude *PhosphoBio* (2024) a compilé 866 situations d'apports de phosphore en bio sur plus de 170 parcelles. Sur l'ensemble de ces apports, un seul avait recours à des roches phosphatées. Les agriculteurs bio privilégient les engrais organiques et les effluents d'élevage, favorisant la matière organique qui, d'ailleurs, peut permettre de piéger le cadmium et limiter son absorption par les plantes.

Par ailleurs, nous avons connaissance de plusieurs études, certaines citées dans l'expertise, qui concluent à une moindre imprégnation des productions bio au cadmium. L'agence n'a pas estimé que ces études permettaient de conclure à un avantage du bio par rapport au conventionnel. Nous aimerions comprendre pour quelles raisons.

Nous regrettons que cette communication puisse laisser croire au consommateur que le mode de production biologique n'offre pas de garanties supérieures, alors même que notre filière a déjà mis en œuvre un certain nombre des leviers que vous préconisez dans l'expertise : la non-utilisation de phosphates miniers, le recours aux matières organiques et l'application de seuils renforcés.

Ainsi, étant donné l'écart manifeste entre les affirmations de l'expertise et les éléments factuels que nous portons aujourd'hui à votre connaissance, nous demandons à l'Anses de publier un addenda à son expertise, afin de garantir une meilleure information des pouvoirs publics et du consommateur.

Comme l'Anses, la FNAB et les producteurs bio souhaitent contribuer activement à la réduction de l'imprégnation de la population au cadmium. Nous sommes disposés à collaborer avec vos services dans les prochaines années pour définir des moyens concrets et opérationnels afin d'atteindre cet objectif commun de sécurité sanitaire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier Chaloché
Coprésident de la FNAB

Loïc Madeline
Coprésident de la FNAB

Olivier Chaloché

Loïc Madeline

Pour un développement cohérent et solidaire du mode de production biologique